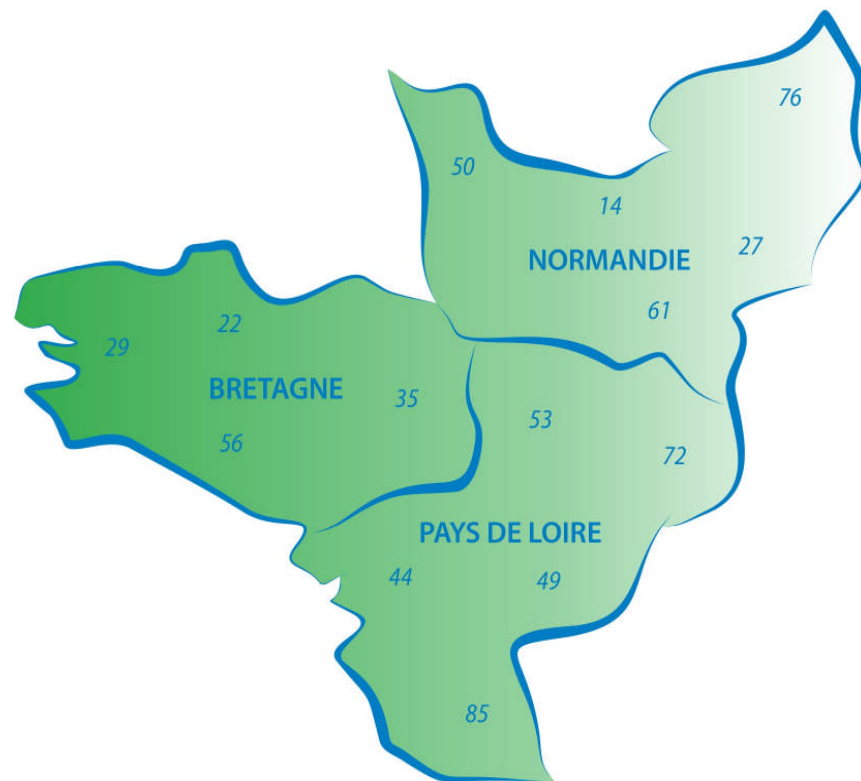


CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST
DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION



Années 2020-2021

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement :

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

(Juillet 2020 - Version 6 - Modification du calendrier en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19))

	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE				CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE			
Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex		02.99.23.41.30	www.cdg35.fr	CNFPT Siège	80 rue de Reuilly CS41232 75578 PARIS Cedex 12	01.55.27.44.00	
Région Normandie	Centre de Gestion du CALVADOS	2 impasse Initialis CS 20052 14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	CNFPT Délégation Normandie Rouen	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30	
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr				
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr				
	Centre de Gestion de l'ORNE	Rue François Arago 61250 VALFRAMBERT	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr	CNFPT Délégation Normandie Caen	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.20.50	
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	40 allée de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 71 11	www.cdg76.fr				
Région Bretagne	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	CNFPT Délégation de Bretagne	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00	
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère 29000 QUIMPER	02.98.64.19.75	www.cdg29.bzh	CNFPT Antenne des Côtes d'Armor	5, rue du 71 ^{ème} RI CS 30418 22004 SAINT-BRIEUC Cedex 1	02.96.61.80.16	
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Rue de Kervézennec 29200 BREST	02.98.02.20.11	
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	CNFPT Antenne d'Ille et Vilaine	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.50	
					CNFPT Antenne du Morbihan	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.18	
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE	6, rue du Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.40.20.00.71	www.cdg44.fr	CNFPT Délégation des Pays de la Loire	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.37	
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr				
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Maison des Collectivités Parc Tertiaire Cérés - Bâtiment F 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	CNFPT Antenne de Loire Atlantique	29, boulevard Albert Einstein CS 62348 44323 NANTES Cedex 3	02.40.89.35.97	
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	CNFPT Antenne de la Sarthe	5 bis, avenue René Laennec 72000 LE MANS	02.43.75.08.82	
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler CS 60239 85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr				

S
i
t
e

n
a
t
i
o
n
a
l

:

w
w
w
.
c
n
f
p
t
.
f
r

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public.

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Depuis le 1^{er} Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance en équivalence de diplôme (RED) lorsqu'il ne possède pas les diplômes exigés pour s'inscrire au concours. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- Soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômes à caractère généraliste.

- Soit par une commission placée auprès du CNFPT pour les concours ouverts à des diplômes spécialisés ou étrangers.

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1^{er} jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochains concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable deux ans, renouvelable deux fois. Toutefois, afin de bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième et quatrième année, vous devez en faire la demande, par écrit, au centre de gestion organisateur du concours, au terme des deux premières années suivant votre inscription initiale et au terme de la troisième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1^{er} janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels a été modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT a conservé l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT ont été transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES) :

- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée au tarif en vigueur pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g selon le concours, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE) :

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -



Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr :</u> <u>Date limite de dépôt :</u> Auprès du CNFPT		CNFPT	Siège
Attaché (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> <i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i> du 7 avril 2020 au 27 mai 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 4 juin 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 novembre 2020	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 9 mars 2021 au 14 avril 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 avril 2021 Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs	14 octobre 2021	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Rédacteur (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 9 mars 2021 au 14 avril 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 avril 2021 Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs	14 octobre 2021	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 72	CDG 49 CDG 53
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	19 mars 2020 <i>Report à une date ultérieure en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i>	CDG 22	CDG 35
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 29
				CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76	-

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr :</u> <u>Date limite de dépôt :</u> Auprès du CNFPT	-	CNFPT	Siège
Ingénieur (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2 ^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des cinq spécialités du concours. Spécialité 1 : "Ingénierie, gestion technique et architecture", Spécialité 2 : "Infrastructures et réseaux", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques", Spécialité 4 : "Urbanisme, aménagement et paysage", Spécialité 5 : "Informatique et systèmes d'information".	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg44.fr :</u> du 12 janvier 2021 au 17 février 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 février 2021 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	16 et 17 juin 2021	CDG 44	pour le Grand Ouest
Technicien principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours). Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".	Inscriptions closes	<i>Report au</i> 15 avril 2021 <i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i>	CDG 56	pour le Grand Ouest

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".</p>	Inscriptions closes	<p><i>Report au</i></p> <p>15 avril 2021</p> <p><i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p>	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Agent de maîtrise (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques".</p> <p>Spécialité 8 : Le concours interne peut en outre être ouvert dans la spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>22 septembre 2020 au 14 octobre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>22 octobre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	21 janvier 2021	CDG 14 (Spé. 5)	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 22 (Spé. 1, 3 et 6)	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27 (Spé. 2 et 6)	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 49 (Spé. 1, 2, 3 5 et 6)	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 3)	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 53 (Spé. 4)	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56 (Spé. 4 et 5)	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 61 (Spé. 4)	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
CDG 76 (Spé. 1)	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61				

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr :</u> Date limite de dépôt : Auprès du CNFPT	-	CNFPT	Siège
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr :</u> Avril 2020 Date limite de dépôt : Avril 2020 Auprès du CNFPT	-	CNFPT	Siège
Bibliothécaire (Catégorie A)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires comprennent un concours externe et un concours interne dans chacune des deux spécialités : Bibliothèques et Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat OU d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	Inscriptions closes	<i>Report au</i> 27 janvier 2021 <i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i>	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 27 octobre 2020 au 18 novembre 2020 Date limite de dépôt : 26 novembre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	27 mai 2021	SIC	pour le Grand Ouest

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u></p> <p>du 27 octobre 2020 au 18 novembre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>26 novembre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	27 mai 2021		SIC pour le Grand Ouest
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 06 octobre 2020 au 28 octobre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>05 novembre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	30 mars 2021	<p>CDG 14 (sous réserve)</p> <p>CDG 22</p> <p>CDG 72 (sous réserve)</p>	<p>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p> <p>CDG 29 CDG 35 CDG 56</p> <p>CDG 44 CDG 53 CDG 85</p>

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR EPREUVES :</p> <p><u>Spécialité "Musique"</u> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.</p> <p><u>Spécialité "Arts Plastiques"</u> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES :</p> <p><u>Spécialité "Musique"</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional.</p> <p><u>Spécialité "Arts plastiques"</u> : ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU - un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisé ; OU - un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n°92-892 du 2 septembre 1992 ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg54.fr :</u></p> <p>du 5 janvier 2021 au 10 février 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>18 février 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	A compter du 19 mai 2021		Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie (Catégorie A)</p>	<p>INTERNE SUR EPREUVES : Spécialité "Musique" : ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat. Spécialité "Arts Plastiques" : - ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée en sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n° 91-855 du 2 septembre 1991. OU - ouvert aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES : Spécialité "Musique" : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement départemental. Spécialité "Arts plastiques" : ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU - un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisé ; OU - un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n°92-892 du 2 septembre 1992 ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site</u> www.cdg54.fr :</p> <p>du 5 janvier 2021 au 10 février 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 18 février 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>A compter du 19 mai 2021</p>	<p>Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.</p>	

FILIERE SPORTIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>21 janvier 2020</p>	<p>CDG 35</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 72 CDG 85</p>
<p>Educateur des activités physiques et sportives (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>21 janvier 2020</p>	<p>CDG 27</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 35</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 56</p>
				<p>CDG 72</p>	<p>CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Socio-Educatif (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés.</p> <p>Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg50.fr :</u></p> <p>16 mars 2021 au 21 avril 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>29 avril 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	30 septembre 2021	CDG 50 pour le Grand Ouest	
Assistant socio-éducatif de seconde classe (Catégorie A)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité "Assistant de service social" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; - Spécialité "Education spécialisée" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ; - Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité. 	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p><i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p> <p>du 28 avril 2020 au 24 juin 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>2 juillet 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	1 octobre 2020	Spécialité : "Assistant de service social" : CDG 27 Spécialité : "Education spécialisée" : CDG 22 Spécialité : "Conseil en économie sociale et familiale" : CDG 53 pour le Grand Ouest	
Educateur de jeunes enfants de seconde classe (Catégorie A)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>	Inscriptions closes	11 février 2020	CDG 29 CDG 35 CDG 56	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (Catégorie C)	<p>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (nouvel intitulé : certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>ATTENTION : Le concours INTERNE n'est pas organisé.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 27 avril 2021 au 2 juin 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>10 juin 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	6 octobre 2021	CDG 14 CDG 27 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 61	- CDG 76 CDG 22 CDG 29 CDG 56 CDG 85 CDG 53 CDG 72 - -

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Médecin de 2 ^{ème} classe (Catégorie A)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; - aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. 	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg76.fr :</u></p> <p>27 octobre 2020 au 18 novembre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>26 novembre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	à compter du 1er février 2021	CDG 76	pour le Grand Ouest
Infirmier en soins généraux (Catégorie A)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 6 octobre 2020 au 28 octobre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>5 novembre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	A compter du 25 janvier 2021	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72
Technicien paramédical (Catégorie B)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES :</p> <p>1 - Spécialité "Pédicure-podologue": ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code</p> <p>2 - Spécialité "Masseur-kinésithérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code</p> <p>3 - Spécialité "Ergothérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code</p> <p>4 - Spécialité "Psychomotricien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code</p> <p>5 - Spécialité "Orthophoniste" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code</p> <p>6 - Spécialité "Orthoptiste" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code</p> <p>7 - Spécialité "Diététicien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code</p> <p>8 - Spécialité "Technicien de laboratoire médical" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code</p> <p>9 - Spécialité "Manipulateur d'électroradiologie médicale" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code</p> <p>10 - Spécialité "Préparateur en pharmacie hospitalière" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 5 janvier 2021 au 3 février 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>11 février 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	A compter du 3 mai 2021	CDG 22 (Spé . 1, 2, 3, 4, 7)	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 5, 6, 8, 9, 10)	

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 29 septembre 2020 au 21 octobre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>29 octobre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	à compter du 1 ^{er} mars 2021	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES :</p> <p>Spécialité "Aide-soignant" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;</p> <p>Spécialité "Aide médico-psychologique" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;</p> <p>Spécialité "Assistant dentaire" : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 27 avril 2021 au 2 juin 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>10 juin 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	à compter du 11 octobre 2021	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 61	-
				CDG 76	CDG 27
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (Catégorie A)	<p>SUR TITRE AVEC EPREUVE :</p> <p>Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1^{er} de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L514 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdq08.fr :</u></p> <p>11 mai 2021 au 16 juin 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>24 juin 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	2 novembre 2021		<p>Rattachement au CDG 08 pour le Grand Ouest</p> <p>1, boulevard Louis Aragon</p> <p>08000 CHARLEVILLE-MEZIERES</p> <p>Tél : 03.24.33.80.00</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de police municipale (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau 6 (anciennement II).</p>	Inscriptions closes	13 et 14 janvier 2020		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Chef de service de police municipale (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV).</p> <p>3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p><i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i></p>	Inscriptions closes	<p><i>Report au</i> 3 décembre 2020</p> <p><i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p>		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Gardien brigadier (Catégorie C)	<p>1^{er} concours INTERNE : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p> <p>2^{ème} concours INTERNE : ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	Inscriptions closes	<p><i>Report au</i> 5 janvier 2021</p> <p><i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p>	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56

**A
N
I
M
A
T
I
O
N**

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u></p> <p>16 mars 2021 au 21 avril 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>29 avril 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	16 septembre 2021	CDG 35	pour le Grand Ouest
Animateur (Catégorie B)	<p>INTERNE SUR EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>INTERNE SPECIAL SUR EPREUVES (sous réserve d'ouverture) : ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 16 mars 2021 au 21 avril 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>29 avril 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	16 septembre 2021	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	-	CNFPT	Siège
Attaché principal (Catégorie A)	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg35.fr :</u> 17 novembre 2020 au 9 décembre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 17 décembre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	8 avril 2021	SIC	pour le Grand Ouest
Rédacteur principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> <i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i> 24 mars 2020 au 27 mai 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 4 juin 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2020	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Rédacteur principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> <i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i> 24 mars 2020 au 27 mai 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 4 juin 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2020	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 50
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Rédacteur principal de 2^{ème} classe Promotion interne (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1) au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, 2) au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> <i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i> 24 mars 2020 au 27 mai 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 4 juin 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2020	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 61
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 10 décembre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	18 mars 2021	CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 50	-
				CDG 53	-
				CDG 61	-
				CDG 72	-
				CDG 76	-
CDG 85	-				

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Inscriptions closes	-	CNFPT Siège	
Ingénieur <u>Promotion interne</u> (Catégorie A)	- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Inscriptions closes	<i>Report au</i> 13 octobre 2020 <i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i>	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg29.fr :</u> du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 10 décembre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	15 avril 2021	CDG 29 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux techniciens ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 10 décembre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	15 avril 2021	CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien principal de 2^{ème} classe Promotion interne (Catégorie B)	<p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</p> <p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</p> <p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr :</u></p> <p>du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>10 décembre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	15 avril 2021	CDG 56	pour le Grand Ouest
Agent de maîtrise Promotion interne (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs, dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>22 octobre 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	21 janvier 2021	CDG 14 CDG 29 CDG 44 CDG 72 CDG 76	CDG 50 CDG 61 CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 85 CDG 49 CDG 53 CDG 27
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	16 janvier 2020	CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

CULTURELLE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie Promotion interne (Catégorie A)	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique titulaires qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg54.fr :</u></p> <p>du 5 janvier 2021 au 10 février 2021</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>18 février 2021</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	A compter du 19 mai 2021		Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Professeur d'enseignement artistique <u>Promotion interne</u> (Catégorie A)</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.</p> <p><i>SPECIALITE MUSIQUE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Violon : - Alto : - Violoncelle : - Contrebasse : - Flûte traversière : - Hautbois : - Clarinette : - Basson : - Saxophone : - Trompette : - Cor : - Trombone : - Tuba : - Piano : - Orgue : - Accordéon : - Harpe : - Guitare : - Percussions : - Direction d'ensembles instrumentaux : - Chant : - Direction d'ensembles vocaux : - Musique ancienne (tous instruments) : - Musique traditionnelle (tous instruments) : - Jazz (tous instruments) : - Musique électroacoustique : - Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : - Accompagnateur (musique et danse) : - Professeur d'accompagnement (musique et danse) : - Formation musicale : - Culture musicale : - Ecriture : - Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) : <p><i>SPECIALITE DANSE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Danse contemporaine : - Danse classique : - Danse Jazz : <p><i>SPECIALITE ART DRAMATIQUE :</i></p> <p><i>SPECIALITE ARTS PLASTIQUES :</i></p>	<p>En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.</p>			<p>La répartition des Centres organisateurs sera indiquée derrière chaque discipline.</p>

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musique, Danse, Arts plastiques et Art dramatique. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 3 février 2020	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux assistants d'enseignement artistique ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 3 février 2020	SIC pour l'ensemble du territoire national	

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché principal de conservation du patrimoine Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 14 mai 2020	SIC	
Bibliothécaire principal Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux bibliothécaires ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 14 mai 2020	Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		SIC pour le Grand Ouest	

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

C
U
L
T
U
R
E
L
L
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		SIC	pour le Grand Ouest
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		CDG 53	pour le Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

S
P
O
R
T
I
V
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller des activités physiques et sportives principal <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de conseiller.	Inscriptions closes	<i>Report au</i> 17 septembre 2020 <i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i>	CDG 14	pour l'ensemble du territoire national Autre organisateur : CDG 81
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 octobre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	14 janvier 2021	SIC	pour le Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

S
P
O
R
T
I
V
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux éducateurs des activités physiques et sportives ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 octobre 2020 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	14 janvier 2021	SIC pour le Grand Ouest	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

M
E
D
I
C
O
-
S
O
C
I
A
L
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon de la seconde classe du grade d'assistant socio-éducatif. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'assistant socio-éducatif.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 janvier 2021 au 3 février 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 11 février 2021 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	A compter du 1er juin 2021	CDG 22 CDG 53	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien de classe exceptionnelle Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade, ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1 ^{ère} classe et hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession des titres ou diplômes suivants : - Deux certificats d'études spéciales de biologie, - Le diplôme d'études spécialisées de la biologie médicale.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg08.fr :</u> 11 mai 2021 au 16 juin 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 24 juin 2021 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 2 novembre 2021	Rattachement au CDG 08 pour le Grand Ouest 1, boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél : 03.24.33.80.00	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon de la seconde classe du grade d'éducateur de jeunes enfants. Peuvent également se présenter à cet examen, les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'éducateur de jeunes enfants.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg72.fr :</u> du 5 janvier 2021 au 3 février 2021 <u>Date limite de dépôt :</u> 11 février 2021 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 1er juin 2021	CDG 72 pour le Grand Ouest	
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et d'au moins un an de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	A compter du 17 février 2020	Rattachement au CDG 77 pour le Grand Ouest 10 point de vue CS 40056 77564 LIEUSAIN Cedex Tél : 01.64.14.17.00	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

M
E
D
I
C
O
-
S
O
C
I
A
L
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Agent social principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet du CDG organisateur :</u></p> <p><i>Modification des dates en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p> <p>26 mai 2020 au 15 juillet 2020</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>23 juillet 2020</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	15 octobre 2020	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE POLICE

P
O
L
I
C
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Chef de service de police municipale</p> <p><u>Promotion interne</u></p> <p>(Catégorie B)</p>	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et cadre d'emplois des garde champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Inscriptions closes	<p><i>Report au</i></p> <p>15 octobre 2020</p> <p><i>en raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19)</i></p>	Rattachement au CDG 77	<p>pour le Grand Ouest</p> <p>10 point de vue</p> <p>CS 40056</p> <p>77564 LIEUSAIN Cedex</p> <p>Tél : 01.64.14.17.00</p>

FILIERE ANIMATION

A
N
I
M
A
T
I
O
N

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Animateur principal de 1^{ère} classe</p> <p><u>Avancement de grade</u></p> <p>(Catégorie B)</p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		CDG 85	pour le Grand Ouest
<p>Animateur principal de 2^{ème} classe</p> <p><u>Avancement de grade</u></p> <p>(Catégorie B)</p>	Ouvert aux animateurs ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.		CDG 35	pour le Grand Ouest

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Animateur principal de 2^{ème} classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.</p>	<p>En raison de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19), cet examen est annulé.</p>		<p>CDG 35 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Adjoint d'animation principal de 2^{ème} Classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)</p>	<p>Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>12 mars 2020</p>	<p>CDG 27</p>	<p>CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 29</p>	<p>CDG 22 CDG 35 CDG 56</p>
				<p>CDG 85</p>	<p>CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72</p>